



## Résolution de l'Assemblée générale de SUD

23 novembre 2022

Réuni·e·s en Assemblée générale, les adhérent·e·s et ami·e·s de la Fédération syndicale SUD ont pris connaissance des présentations des divers points à l'ordre du jour faites par le Secrétariat fédéral et ont débattu de ces divers éléments.

Notre assemblée générale intervient à quelques mois du 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de SUD, que nous célébrerons l'année prochaine.

### **Considérant que :**

- nous traversons une crise systémique qui frappe nos conditions de travail et de vie, atteint gravement notre environnement, dégrade le service public et les biens communs, poursuit la dégradation des éléments et des dynamiques d'égalité et d'émancipation, notamment au détriment des femmes, porte des attaques croissantes contre le monde du travail et plus largement, contre les droits fondamentaux individuels et collectifs, ainsi que contre les libertés, institutions et espaces démocratiques ;
- les enjeux de cette période, sur les points énoncés plus haut, sont décisifs ;
- la résistance syndicale constitue un élément essentiel pour que la régression généralisée ne s'impose pas.

L'Assemblée générale de SUD souligne que malgré la difficulté des temps que nous traversons, la charge d'espoirs et d'alternative que portent les divers combats pour l'émancipation et la protection des personnes humaines, des êtres vivants et de l'environnement est l'élément décisif de notre histoire commune. Encore une fois, dans toutes ces luttes, notre Assemblée générale tient à souligner le rôle décisif de la lutte syndicale.

Les problèmes généraux évoqués dans la première partie de cette résolution se manifestent à l'échelle mondiale mais également dans ce pays et dans ce canton.

### **L'Assemblée tient à souligner quelques éléments décisifs et centraux qui sont au cœur de nos mobilisations et de nos réflexions :**

- Nous sommes au cœur d'une grande bataille pour la pleine indexation et l'augmentation des salaires ; dans le secteur public et subventionné, dans le canton et dans les communes, nous revendiquons une augmentation de 5% des rémunérations, des rentes, des subventionnements et des revenus sociaux ; soit 3% pour l'IPC plus 2 % pour atteindre le rattrapage intégral, garantissant ainsi le pouvoir d'achat effectif de nos salaires.
- L'Assemblée générale approuve et fait sienne la résolution adoptée le 21 novembre 2022 par l'assemblée unitaire des travailleurs et travailleuses du public et du subventionné, organisée par les trois faïtières syndicales FSF, SSP et SUD. Elle appelle à la mobilisation immédiate sur les lieux de travail en vue des journées d'actions des 6 et 13 décembre 2022.

- Elle dénonce l'approfondissement et l'extension des processus de précarisation et de déprotection des travailleurs-euses en général et des salarié-e-s du service public et parapublic en particulier.
- Elle dénonce que de plus en plus de services soient externalisés, comme par exemple le nettoyage ou la restauration. Par cette externalisation, l'employeur public induit un dumping salarial et social pour les travailleuses et les travailleurs concernés. Nous revendiquons que toutes les personnes qui travaillent dans des lieux où sont délivrés des services publics et, partant, accomplissent elles-mêmes des tâches de service public, puissent bénéficier des droits qui en découlent. Nous revendiquons la fin de l'externalisation par la (ré)internalisation des tâches susmentionnées.
- Elle souligne les graves reculs qui frappent les conditions faites aux travailleuses à qui s'imposent la flexibilité contrainte, les rémunérations souvent insuffisantes et un travail de care non reconnu et non payé.
- L'Assemblée générale affirme que les droits fondamentaux, individuels et collectifs, et les libertés syndicales constituent des éléments essentiels, sans cesse attaqués et mis en cause, y compris dans le droit à l'intimité. Un régime disciplinaire de plus en plus contraignant frappe nos conditions de travail et de vie. Cette dynamique doit être brisée.

***Sur cette base, l'Assemblée générale a pris les décisions et orientations suivantes :***

- avancer de manière résolue dans la lutte pour améliorer les conditions de travail et de retraite, l'augmentation des salaires et la diminution radicale et rapide du temps de travail, progressant ainsi vers un salaire à vie et une garantie économique et sociale générale ;
- prendre en compte l'ensemble des éléments de rente, d'aide et de subventionnement pour constituer un véritable bouclier social qui protège les majorités sociales non privilégiées ;
- agir avec détermination pour obtenir dans nos secteurs la pleine indexation de 5% et construire la solidarité avec tous les autres secteurs salariés et sociaux qui se battent dans le même sens ;
- lutter contre les situations d'externalisation et le dumping salarial et social qu'elles provoquent, dans le public comme dans le subventionné et imposer la réinternalisation de ces personnels et de leurs activités ;
- renforcer la lutte pour les droits fondamentaux et syndicaux par tous les moyens légitimes y compris par un accroissement et une amélioration de notre intervention sur le terrain du droit ;
- défendre le service public comme élément de justice sociale et de bien commun, mais aussi d'institution générale qui garantit des conditions de travail, de protection, de rémunération et de statut pour ses salarié-e-s et pouvant servir de référence et d'exemple pour l'ensemble des travailleurs-euses du canton.

Pour avancer en ce sens, l'Assemblée générale appelle à développer, élargir et renforcer notre organisation syndicale pour défendre pied à pied les intérêts des travailleuses et des travailleurs, gagner des avancées sociales, écologiques et démocratiques, conquérir davantage d'émancipation, de justice et d'égalité en ouvrant le chemin vers une transformation sociale émancipatrice.

*Ainsi adoptée à l'unanimité par l'AG de SUD du 23 novembre 2022*